

## Formulaire d'adhésion et de cotisation ActiS', saison 2023/24

**VOUS :**

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Ville : .....

Tel. portable : ..... Email : .....

Travaillez-vous à Neuilly ?  oui  non

**VOTRE COTISATION :**

ADHÉSION ANNUELLE (OBLIGATOIRE) : ~~-25 €~~ OFFERTE PAR NEUILLY GOLF

| CHOIX DE COTISATION :                 |                         | TARIF PLEIN | TARIF RÉDUIT * |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------|----------------|
| O Carte annuelle ** :                 | O 1 cours par semaine : | 440 €       | 380 € *        |
|                                       | O 2 par semaine :       | 640 €       | 565 € *        |
|                                       | O illimité :            | 750 €       | 660 € *        |
| O Carte 10 heures - valable 4 mois :  |                         | 170 €       | 150 € *        |
| O Carte 10 heures - valable 6 mois :  |                         | 210 €       | 185 € *        |
| O Carte 20 heures - valable 8 mois :  |                         | 280 €       | 245 € *        |
| O Carte 20 heures - valable 12 mois : |                         | 320 €       | 285 € *        |

TOTAL : ..... €

\* Tarifs réduits : réservés aux étudiants, chômeurs et - de 18 ans, sur présentation d'un justificatif.  
\*\* Le tarif des cartes annuelles pourra être ajusté pour toute inscription en cours d'année.

Pour les cas particuliers, contactez Anaïs au 06 82 18 07 06.

**VOTRE RÈGLEMENT :**

O en espèces : ..... €

O en chèque(s) : ..... € (Si vous réglez en plusieurs chèques, précisez la date d'encaissement au dos.)

Un reçu vous sera délivré sur demande à réception de votre dossier complet.

Je reconnais avoir lu la charte de l'association au dos et en accepte les conditions. Je m'engage à apporter dans les plus bref délais un certificat médical en cours de validité.

Fait à ..... Le ..... Signature  
.....

Envoi du dossier : Association ActiS, chez Anaïs Le Tréguyilly, 45 bis bd du Cdt Charcot, 92200 Neuilly sur Seine.  
Contact : 06 82 18 07 06 – actis.contact@gmail.com.

## **Charte de l'association ActiS'**

### Animation des cours :

Les cours sont assurés du 4 septembre 2023 au 29 juin 2024 sauf rares cas particuliers :

- jours fériés lorsque les centres sont fermés,
- pendant les vacances scolaires, si le nombre d'élèves est insuffisant (moins de 3)
- ou dans les très rares cas où les animatrices sont indisponibles et ne peuvent être remplacées.

### Présence aux cours :

Pour une bonne gestion du nombre d'élèves en cours, il est essentiel que nous soyons prévenues 24h avant le début du cours de votre présence ou absence au cours. En cas d'absence non prévenue dans ce délai, le cours sera considéré comme pris et décompté de l'abonnement.

### Validité des cartes 10 heures et 20 heures :

En utilisant ces cartes, vous achetez un nombre d'heures de cours : vous serez donc décomptés en fonction de la durée des cours suivis.

Ces cartes ont une durée de validité limitée. Tout dépassement de cette validité entraînera la perte des heures restantes (exception faite des cas stipulés dans le paragraphe "remboursement et report de cotisation")

En fin d'année, il est possible, pour terminer l'année, de cotiser pour une formule 5h à 85 € (à utiliser avant le 30 juin impérativement, et valable 2 mois maximum.) ou de régler vos cours à l'unité le jour même du cours (17€ pour 1h, 25€ pour 1h30).

### Cotisations annuelles :

L'adhérent s'inscrit préférentiellement à un cours (option '1 cours par semaine') ou plusieurs cours (options '2 cours par semaine' ou 'illimité') définis lors de l'inscription. Mais il peut ponctuellement participer à un autre cours ou changer de cours en cours d'année, sous réserve de prévenir l'association, et sous réserve de place disponible.

Ces cotisations concernent uniquement les cours hebdomadaires, pas les stages.

En cas d'absence prévenue au minimum 24h avant le début de la séance, le cours perdu pourra être rattrapé dans un autre cours (avant la fin de validité de l'abonnement, et sous réserve de place disponible). Sinon il sera décompté de l'abonnement et non récupérable.

### Remboursement et report de cotisation :

Les cotisations peuvent être partiellement reportées sur la saison suivante ou remboursées dans les cas suivants uniquement : problème de santé avéré et imprévu, grossesse à partir du 7e mois, ou plus tôt si grossesse à risque, déménagement imprévu au moment de l'inscription.

Le montant du remboursement, ou la durée du report, sera validé sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou justificatif de nouveau logement) et calculé sur les bases suivantes :

- pour les cotisations annuelles, au prorata de la période d'absence, à compter du jour où l'association a été prévenue.

- pour les cotisations à la carte, au prorata du nombre d'heures non utilisées, sous réserve que l'association a été prévenue avant la fin de validité de la carte.

Le report ne pourra être effectué que sur la saison suivant l'incident (une saison allant se définissant de septembre à juin). S'il n'est pas consommé dans cette période, il sera perdu.

En cas de pandémie ou autre incident indépendant de la volonté de l'association, l'association n'est pas tenue au remboursement, dans la mesure où elle propose des solutions de remplacement, telles que les cours en visio ou en vidéo.

## ***Décharge de responsabilité***

Je soussigné(e) ..... décharge par la présente lettre les membres du bureau de l'association ActiS' de Neuilly sur Seine de toute responsabilité.

Je renonce à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accidents ou de blessures, de vol, de dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux séances de l'association.

Je déclare pratiquer régulièrement ou occasionnellement les ateliers corporels sous la conduite de l'association ActiS', représentée par Delphine Charvolin, Anaïs Le Treguilly, Lucianne Mellior, Karthi Mick, Gaëlle Mannoni ou toute personne susceptible de les remplacer.

Je comprends l'utilité de leur guidage, et m'engage à suivre leurs préconisations, notamment à éviter de dépasser mes capacités.

Il m'appartient d'écouter les sensations de mon corps pour savoir jusqu'où je peux pousser un exercice.

Je déclare être assuré(e) à titre personnel pour les incidents dont je pourrais être victime ou que je pourrais causer à autrui lors de ces ateliers.

Date et signature .....